

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 Octobre 2015

L' an 2015 et le 19 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de
SONNET Benoît Maire

Présents : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, PARENT Anne, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol, LOURDEZ Rémi à Mme DEFAUT Ginette

Absent(s) : M. DERRIENNIC Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 21/09/2015

Date d'affichage : 21/09/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
28/10/2015

A été nommée secrétaire : Mme DEFAUT Ginette

Objet des délibérations

SOMMAIRE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE PAR LA PRISE DE LA COMPETENCE " SANTE"
DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE
ACHAT DES PARCELLES DEVANT LES GARAGES QUAI HAMAIDE
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE FUMAY
MARTELAGE DES PARCELLES FEUILLUS ET RESINEUX

réf : 001-OCT2015

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE PAR LA PRISE DE LA COMPETENCE " SANTE" DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Par délibération n° 2013-10-194 du 9 octobre 2013, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a décidé de créer un Groupe de Travail dédié à l'élaboration du cahier des charges pour un diagnostic santé territorial pour le Contrat Local de Santé (CLS),

Ainsi, le diagnostic territorial et transfrontalier a été mené par le cabinet d'études IMS (Icône Médiation Santé), dont les résultats ont été communiqués à l'ensemble des partenaires, lors d'une réunion publique organisée à FUMAY, le mardi 21 avril 2015.

Ce diagnostic est le fruit d'un travail de recherches documentaires, d'enquêtes auprès des habitants du territoire, d'entretiens avec les partenaires publics et privés (Région, Conseil Départemental, ARS, Hôpitaux belges et français, médecins généralistes et spécialistes, Observatoire Franco Belge de la Santé...) et de réunions avec les professionnels de la santé et les habitants. Toute la démarche a été pilotée par un comité de suivi composé d'élu(e)s de la Communauté, réuni régulièrement sur la période de diagnostic.

Ce dernier a permis de mettre en évidence 4 axes de travail prioritaires en termes de santé : la sécurisation de l'offre de soins de premier recours, l'amélioration de l'accès à une offre de second recours de proximité, rendre lisible l'offre de soins locale, anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance.

L'ARS Champagne-Ardenne travaille activement avec la Communauté de Communes afin de signer le CLS au plus tard en décembre 2015.

Considérant que cette démarche est essentielle pour le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la délibération n° 2015-08-146 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse du 6 août 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 août 2015,

Le Conseil Municipal de Haybes, après en avoir délibéré :

* **décide** de demander au Préfet de modifier les statuts de la Communauté, notamment sa compétence facultative en matière d'action sociale, afin d'intégrer une compétence générale qui permette de mener à bien le futur Contrat Local de Santé. Elle est définie comme suit :

- Pilotage, animation, communication et évaluation d'un futur Contrat Local de Santé, dont elle sera signataire avec l'ARS, en vue de définir les actions qu'exercerait la Communauté dans la mise en œuvre dudit CLS approuvé. La Communauté n'interviendra pas financièrement sur toute construction ou réhabilitation, sur tout aménagement et sur le fonctionnement des structures relatives au premier recours (maison médicale, cabinet médical). La Communauté continuera à appliquer ses règlements d'Aides de la Communauté à l'installation des Médecins (ACCIM), aux étudiants en Médecine (ACCEM).

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-OCT2015

ACHAT DES PARCELLES DEVANT LES GARAGES QUAI HAMAIDE

Le Maire fait le point sur l'avancée des travaux rue Laennec et quai Hamaide.

Il explique que la commission travaux s'est interrogée sur les espaces devant les garages à M. et Mme Dejente cadastré AE 555 et Mme Fevry cadastré AE 373.

Pour que les travaux de la voirie quai Hamaide soient préservés il faut que le devant des garages soit aussi en enrobé. Le problème a été exposé aux 2 propriétaires qui ont refusé d'entreprendre ces travaux.

La commission travaux a alors proposé d'acheter pour l'euro symbolique l'espace devant les 2 garages soit environ 25 m² à chaque. Les propriétaires sont d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat pour l'euro symbolique des espaces devant les garages parcelles AE 555 et AE 373 et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Un accord écrit préalable sera demandé à chaque propriétaire.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 003-OCT2015

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE FUMAY

Le Conseil Municipal,

Accepte de régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de FUMAY pour un montant de **13 016,92 €**.

- 5 élèves scolarisés en maternelle (5x1 274,20 €) **6 371,00 €**

- 5 élèves scolarisés en primaire (5x 665,06 €) **3 325,30 €**

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 004-OCT2015

MARTELAGE DES PARCELLES FEUILLUS ET RESINEUX

Le Maire explique,

que lors de la réunion de la Commission des bois du 5 octobre 2015, en s'appuyant sur le plan de gestion de la forêt, l'agent ONF a proposé de faire des éclaircissements dans les parcelles **33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le passage des parcelles **33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u** à l'état d'assiette pour 2016. Les arbres pourront être martelés

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

Informations diverses :

Le maire informe les conseillers de la décision du Conseil Départemental pour le salage hivernal :

Niveau 1 : T.R.A

Niveau 2 : Entreprise privée

Niveau 3 : Pas effectué (ce sera le cas entre Hargnies et Haybes)

Le maire a fait un courrier au Conseil Départemental pour contester cette décision.

La société Veritas prépare le diagnostic accessibilité.

Une demande de dérogation a été faite (pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité) en raison de la surcharge de travail du bureau qui nous le mandate.

Le maire réprecise que les élections régionales auront lieu le 6 et 13 décembre 2015.

Le maire informe que M. le Préfet, dans le cadre du SDCI, a proposé la fusion entre les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse et Meuse et Semoy.

Madame Michèle LAMBERT demande ou en est le dossier pour l'affichage publicitaire au début de la rue Saint Louis, le maire répond qu'elle sera tenu au courant de la suite qui sera donnée à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

En mairie, le 26/10/2015

Le Maire

Benoît SONNET



